

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 25 mai 2018

10^{ème} Commission
N° CP-2018-5-10-3

Service instructeur

DSOL - Direction enfance, santé, insertion

Service consulté

**MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE D'ALSACE - MSA. PROJET D'ADHÉSION DU
DÉPARTEMENT À LA CHARTE TERRITORIALE AVEC LES FAMILLES ET
TRAVAUX D'ÉTUDE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES PAROVIC**

Résumé : La mutualité sociale agricole (MSA) d'Alsace mène sur 3 ans un projet de prévention dans une logique de développement local, sur le territoire de la communauté de communes pays de Rouffach, vignobles et châteaux, avec l'ingénierie de la Fédération des foyers clubs d'Alsace.

La démarche permettra, de manière partenariale, de construire des réponses adaptées avec les acteurs locaux en complémentarité avec l'existant, après identification des préoccupations principales concernant un public dans la tranche d'âge 16-25 ans.

Les cinq thèmes prévisionnels retenus (emploi, logement, santé, accès à l'information et à la culture) recoupent les enjeux de la politique départementale. C'est la raison pour laquelle une adhésion à la charte et une participation aux travaux d'étude menés apparaissent pertinentes.

Cette adhésion pourra nourrir nos propres orientations en matière de politique jeunesse.

Je vous propose d'approuver et de m'autoriser à signer la charte du 23 mars 2018, sans incidence financière.

Territoire d'expérimentation

Le territoire de la Communauté de Communes Pays de Rouffach – Vignobles et Châteaux (PAROVIC) a été retenu en raison de son engagement en matière de politique petite enfance, enfance, jeunesse et de sa culture de travail partenarial, notamment avec la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace qui conduira le projet sur le terrain pour le compte de la MSA sur la période 2018-2020.

Méthodologie de l'action

Sur le plan méthodologique, outre un état des lieux en matière de petite enfance et enfance, le diagnostic partagé sur la place des 16-25 ans comprend une enquête menée avec l'appui d'une journaliste qui réalisera un film, ainsi que la diffusion d'un questionnaire sur différents médias (réseau sociaux, lycée, journal communal...).

Les données recueillies et partagées doivent permettre de porter un regard croisé sur ce public et d'identifier les principales problématiques que celui-ci rencontre, pour dégager avec les acteurs locaux des pistes concrètes d'actions en réponse.

Cette étude sera financée par la MSA et ne nécessitera pas de financement départemental.

Charte support du projet

Une charte territoriale « Avec les familles et les jeunes » s'inscrit comme un élément facilitateur pour accompagner l'ingénierie des projets de cette démarche partenariale interinstitutionnelle. Les objectifs de cette dernière visent à favoriser l'accès aux droits et aux services, le lien social, l'engagement citoyen et le renforcement des solidarités, mais aussi à développer une culture partagée de prévention tout en encourageant les dynamiques locales.

Outre la MSA et la Fédération des Clubs, la Caisse d'Allocations Familiales adhère à la charte, la question des 18-25 ans s'inscrivant pour la CAF comme une priorité parmi les axes de travail, au travers de son schéma des services aux familles dont le Département est partenaire.

Intérêt du Département pour une adhésion à la Charte

Le périmètre d'intervention regroupé autour des 5 thématiques prévisionnelles Emploi, Logement, Santé, Accès à l'information et Accès à la culture, permet de nourrir un fort intérêt pour une signature de la charte aux côtés des autres partenaires.

Un triple enjeu est repéré :

- ① Faire le lien avec les réflexions relatives à la politique départementale en faveur de la jeunesse ;
- ② Répondre à l'obligation réglementaire de mise en place d'un protocole de prévention en direction de l'enfant et de sa famille en protection de l'enfance ;
- ③ Assurer la continuité des travaux dans le cadre du schéma des services aux familles, piloté par la CAF, auquel le Département contribue.

La 10ème Commission a émis un avis favorable lors de sa séance du 18 mai 2018.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver et de m'autoriser à signer la charte MSA « Avec les familles et les jeunes » du 23 mars 2018, jointe en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT